



Organiser une Fête de la Musique à Luxembourg

Vous êtes une commune, asbl ou un établissement public ?

Vous êtes domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg et vous souhaitez organiser une Fête de la Musique à Luxembourg ?

Ce guide pratique, tout comme la coordination de l'asbl Fête de la musique Luxembourg, vous aideront dans vos démarches.

Pour tout renseignement complémentaire :

Fête de la musique asbl

Coordination : coordination@fetedelamusique.lu



La Charte européenne de la Fête de la Musique

Depuis sa fondation en 2001 au Luxembourg, l'asbl Fête de la Musique s'engage à coordonner et à promouvoir la « Fête de la Musique » au niveau national, tout en respectant les trois piliers fondamentaux de la charte européenne de cet événement devenu incontournable :

- ✓ Faire de cet événement la fête de **toutes les musiques**, d'y représenter un très large éventail musical, des tendances actuelles à celles de demain, sans oublier pour autant les traditions ;
- ✓ Offrir une tribune à **tous les musiciens**, aussi bien à des artistes nationaux, locaux ou régionaux, connus ou méconnus, qu'à des pointures internationales, porte étendards du message de la Fête auprès du grand public;
- ✓ La **gratuité** des festivités musicales, symbole de l'esprit de partage, de communion pour, autour et par la musique, la Fête répondant par là même à un idéal démocratique en offrant une manifestation ouverte à tous, sans distinction aucune, que ce soit d'âge, d'origine ou de milieu social.

Pour faire partie du programme officiel de la Fête de la Musique Luxembourg et bénéficier de tous ses avantages, votre événement doit à la fois respecter ces piliers et doit être organisée **endéans la période prévue pour chaque édition et indiqué sur le site fetedelamusique.lu**



Besoin de visibilité ? D'encouragement ?

Vous avez les moyens de vos ambitions, les partenaires et les financements qui vous suivent ? Vous souhaitez uniquement que votre événement soit visible dans la communication de la Fête de la Musique Luxembourg, présent sur le site internet officiel et relayé dans les réseaux sociaux ?

- Ouvrez un **compte organisateur** sur le site fetedelamusique.lu, adhérez à notre **charte de partenariat**, accédez au **matériel de communication**, indiquez votre **programmation** sur le site fetedelamusique.lu

Vous avez fait le plein d'idées, avez rassemblé vos partenaires et la majorité des financements mais votre dernière idée super géniale nécessite un petit coup de pouce financier ? Vous pourrez en plus :

- Faire une **demande d'encouragement financier** via votre compte organisateur sur le site fetedelamusique.lu
- Si votre demande reçoit une réponse favorable, une **convention de partenariat** sera établie entre vous et l'asbl Fête de la musique.



Deadlines

- **Décembre** : Pot des partenaires et « onboarding » des nouveaux organisateurs
- **Janvier** : Demande de la prime d'encouragement financier
- **Février** : Sélection des projets par un jury, deadline demande matériel de communication
- **Mars** : Approbation du CA de la Fête de la Musique asbl, courriers réponse et conventions pour signature
- **Avril** : Deadline de remise de la convention, inscription programmation
- **Fin mai / début juin** : Conférence de presse Fête de la Musique
- **Mi juin** : Fête de la Musique Luxembourg
- **Août** : Remise du formulaire de bilan des organisateurs





La promotion de votre Fête de la Musique

L'agenda officiel

C'est l'asbl Fête de la musique qui coordonne la communication. Pour être intégré dans l'agenda officiel du site fetedelamusique.lu, la **programmation** est à inscrire sur la plateforme organisateur dans les délais fixés pour chaque édition.

À partir du 10 mai, la coordination n'est plus en mesure d'assurer la publication de vos événements.

Les outils de promotion

L'affiche officielle de l'édition, sera disponible en fichier numérique personnalisable pour vos propres besoins de communication. Leur utilisation est libre de droits pour tout concert gratuit organisé dans le cadre de la Fête de la Musique.

D'autres produits de communication seront disponibles via la plateforme organisateur sur le site.





A noter ...

La responsabilité

Vous êtes entièrement responsable de la programmation, de l'organisation, et de la communication de votre événement. L'Asbl Fête de la musique assure la coordination générale de l'événement et ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque préjudice que ce soit.

Droits d'auteur

Afin de soutenir les artistes il est nécessaire de déclarer tout concert sur à la SACEM via leur site internet : www.sacem.lu

Taux d'intervention est 6,41% sur le cachet d'artiste avec la possibilité d'une remise de 12% quand la manifestation est déclarée correctement à la SACEM avant la date du concert.

Pour toutes autres questions merci de nous contacter via : info@sacemlux.lu

